



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 juin 2026

Date de convocation du conseil municipal : 23.06.2026

Présidente : Christine GALILEI

Présents : GALILEI Christine, VIGNON Sylvie, LACROIX Jean-François, LOMBARDI Marc, GARNIER Jean-Michel, MAGALHAES PEREIRA Ségolène, MOUCAUD Catherine, TICHIT WUCHER Isabelle, CORGIER Romain, GEORGEL Sylvain, RONZON Laëtitia.

Excusés : SAVANT-ROS Frédéric (pouvoir à TICHIT WUCHER Isabelle), MERVILLE Amandine (pouvoir à GARNIER Jean-Michel), CORGIER Stéphane (pouvoir à GALILEI Christine).

Absents : CORGIER Nicolas

Secrétaire de séance : CORGIER Romain

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Rappel ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 20.05.2026
- 2/ Décision modificative n°1
- 3/ Avance de trésorerie (ligne de trésorerie ou prêt)
- 4/ Liste des commissions intercommunales
- 5/ Participation aux frais d'entretien du terrain de foot de Chambost-Allières
- 6/ Demande de la directrice de l'école hors budget fournitures
- 7/ Remboursement des frais de cuisson de la poterie
- 8/ Modification de la délibération n°45-2019 - Attribution du RIFSEEP
- 9/ Tableau de l'enveloppe budgétaire relative aux indemnités des élus
- 10/ Présentation du projet de création de plateaux dans l'ancienne boulangerie
- 11/ Retour des commissions communales
- 12/ Informations et questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal des séances du 20.05.2026

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	Absentions :
-----------	----	--------	----	----------	--------------

2/ Décision modification n°1 – augmentation de crédits au chapitre 041
« opérations patrimoniales »

Délibération 2026-32

Madame le maire explique au Conseil municipal que tous les montants comptabilisés par la commune au compte 203 « *Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion* », pour lesquels les travaux relatifs ont été réalisés, doivent être intégrés aux dits travaux définitivement.

Pour cela, la commune effectue une opération d'ordre au chapitre 041 « opérations patrimoniales » pour le montant total des frais d'études.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif 2026, le SGC nous avait indiqué de prévoir les crédits budgétaires suivants :

- 203/041 : 176 523.13€
- 2131/041 : 100 210.45€
- 2132/041 : 76 312.68€

Finalement, au regard des dernières factures payées liées à la réhabilitation de la mairie, ainsi que la réalisation des travaux de végétalisation de la cour d'école, les montants doivent être actualisés comme suit :

- 203/041 : 187 413.68€
- 2131/041 : 110 527.60€
- 2132/041 : 74 126.08€
- 2135/041 : 2 760.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE l'augmentation de crédits au chapitre 041 comme indiqué ci-dessus.

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

3/ Avance de trésorerie

Délibération 2026-33

Madame le maire rappelle le projet de l'ancienne boulangerie qui consiste à créer des plateaux, ce projet devrait être lancé en septembre. Des travaux de transformation sont à prévoir. Il convient de souscrire un prêt relais pour les réaliser dans l'attente de la vente des plateaux. Une consultation a été lancée auprès de deux banques.

	CREDIT MUTUEL	CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST
MONTANT	100 000.00€	100 000.00€
DUREE	24 mois	24 mois
TAUX FIXE	3.50%	3.37%
INTERETS	7 000.00€	6 740.00€
FREQUENCE DE REMB DES INTERETS	Trimestrielle	Annuelle
FRAIS DE DOSSIER	100.00€	380.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ CHOISIT de souscrire un prêt à court terme d'un montant de 100 000.00€ auprès du Crédit Agricole Centre-Est, et autorise Madame le maire à signer le contrat et tous les documents s'y portant.
- ❖ DEMANDE la négociation des frais de dossier

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

4/ Liste des commissions intercommunales

Délibération 2026-34

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), suite à son conseil communautaire du 28 mai 2026 et la création des commissions intercommunales, nous demande de désigner au sein du conseil municipal, pour chaque commission, un délégué ainsi qu'un suppléant.

La composition de ces commissions sera arrêtée lors du prochain conseil communautaire de la COR, le 24 septembre 2026.

Madame le maire propose le tableau suivant :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Développement économique et ruralités : commerce, artisanat, agriculture	CORGIER Romain	RONZON Laëtitia
Transitions énergétiques, développement durable et cycle de l'eau	LOMBARDI Marc	TICHIT Isabelle
Voirie et mobilités	CORGIER Stéphane	CORGIER Nicolas
Économie circulaire et valorisation des déchets	MOUCAUD Catherine	GARNIER Jean-Michel
Habitat et aménagement du territoire, politique de la ville, santé et jeunesse	MAGALHAES PEREIRA Ségolène	VIGNON Sylvie
Tourisme, culture et équipements sportifs	GEORGEL Sylvain	MERVILLE AmandinE
Finances, ressources humaines, numérique, mutualisation et communication	LACROIX Jean-François	SAVANT-ROS Frédéric

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE la nomination des délégués et suppléants aux commissions communautaires de la COR selon le tableau ci-dessus.

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

5/ Participation aux frais d'entretien du terrain de foot de CHAMBOST-ALLIERES

Délibération 2026-35

Madame le maire a rencontré les présidents du club ainsi que Monsieur le maire de Chambost-Allières. Elle indique que le club a prévu de créer à nouveau une équipe sénior composée de plusieurs jeunes de la commune. Ils organisent actuellement des manifestations pour lever des fonds.

Le club demande à la mairie de Saint-Just de participer aux frais d'entretien du terrain de Chambost-Allières.

La mairie de Chambost-Allières finance actuellement (en prévisionnel) des achats (engrais, gazon, etc.) pour un montant de 1 047.00€, une prestation d'aération/sablage du terrain pour 2 442.00€ et verse également une subvention de 1 500.00€. Ce montant correspondant aux 30 tontes annuelles du terrain (payées par le club) soit un total de frais d'entretien de 4 989€. Il reste à la charge du club environ 2 250€ de frais de fonctionnement divers.

Considérant que les frais supportés par la commune (éclairage, consommations, entretien par agents techniques, etc.) ont considérablement diminué depuis l'arrêt de fréquentation du stade.

La commission finance du 25 juin 2026 s'est positionnée en faveur d'un partage égal des frais entre les 2 communes, soit environ 2 500.00€ pour Saint Just.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE la proposition de la commission finance pour le partage des frais d'entretien du terrain de foot de Chambost-Allières au hauteur de 50%
- ❖ Dit que la commune de Chambost Allières établira un titre à la commune

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

6/ Demande de la directrice de l'école des quatre saisons hors budget fournitures

Délibération 2026-36

La directrice de l'École des 4 saisons a demandé une prise en charge par la mairie de frais d'achat de manuels scolaires et de livres ainsi que d'un chariot. Ces acquisitions sont en effet destinées s'inscrire dans l'actif de l'établissement et seront utilisés d'année en année. Aussi, elle demande à ce que ces achats ne viennent pas grever le budget de fonctionnement annuel alloué à l'école.

La commission affaires sociales a préconisé la prise en charge du coût des manuels de math et des livres pour un montant de 241.00€ ainsi que du chariot servant pour l'école en extérieure d'un montant de 100.00€. Le reste peut être imputé au budget annuel alloué à l'école.

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- ❖ ACCEPTE de financer ces 'achats des biens hors budget fournitures scolaires, considérant que c'est un investissement

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

7/ Subvention à l'association La Farandole pour les frais de cuisson de la poterie

Délibération 2026-37

Pendant la durée des travaux de réhabilitation de la mairie, les activités de poterie de l'association La Farandole ont été transférées dans la salle des jeunes. En raison de l'impossibilité d'y installer le four de cuisson, le professeur de poterie a réalisé les cuissons à son domicile, à l'aide de son propre matériel, et a refacturé ces prestations à l'association. Il avait été convenu que la commune prendrait en charge ces frais supplémentaires.

Considérant la facture présentée par l'association La Farandole, d'un montant de 40 €, représentant 1 cuisson à 40€.

Madame le Maire propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 40 € à l'association La Farandole, en compensation des frais engagés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 40€ à l'association La Farandole.

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

8/ Modification de la délibération n°2024-49 – Attribution du RIFSEEP

Délibération 2026-38

En vue de l'embauche prochaine de la secrétaire de mairie et en tenant compte de son cadre d'emploi, contractuel de droit public, il convient d'actualiser notre délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) afin qu'elle puisse en bénéficier.

Considérant qu'il convient de réactualiser le RIFSEEP voté en 2024, notamment en prévoyant l'ajout des contractuels de droit public aux bénéficiaires.

Mme Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier la délibération n° 2024-49,

- En rajoutant le cadre d'emploi des contractuels de droit public aux bénéficiaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE la modification des dispositions d'attribution du RIFSEEP

Mme le maire en profite pour informer le conseil municipal que la candidature de Mme Sabrina SCHMIDT a été retenue. Elle habite à Saint-Apollinaire et prendra son poste le lundi 24 août.

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

9/ Tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Délibération 2026-39

Nous avons été contacté par le bureau de contrôle de la légalité de la préfecture concernant la délibération n°2016-14 relative à la fixation des indemnités de fonctions des élus. Leur service nous informe que nous avons omis de prendre et de transmettre l'annexe relative à l'enveloppe budgétaire totale allouées aux indemnités des élus qui se présente sous forme de tableau.

Il convient de prendre une délibération afin d'établir l'annexe en bonne et due forme.

Madame la maire présente le tableau des indemnités comme suit :

Annexe à la délibération

n° 2026-14

Tableau annexe récapitulatif des indemnités de fonction

(Article L.2123-20-1 du code général des collectivités territoriales)

Population : inférieure à 1000 habitants

I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MAXIMALE

Maire	(44.30 % x 4 110,52) * 1 =	1 820.96 €
Adjoint	(11.77 % x 4 110,52) * 4 =	1 935.20 €
TOTAL ENVELOPPE		3 756.16 €

II – INDEMNITÉS ALLOUÉES

Fonction	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire : Christine GALILEI	34.25%
Adjoint : 3	
Stéphane CORGIER, 1 ^{er} adjoint	9.10 %
Sylvie VIGNON, 2 ^{ème} adjointe	9.10 %
Jean-François LACROIX, 3 ^{ème} adjoint	9.10 %

Enveloppe globale : 34.25 % (maire) + 9.10 % * 3 (adjoints).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE le tableau récapitulatif des indemnités de fonction.
- ❖ CHARGE Madame le maire de sa transmission à la préfecture

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

10/ Présentation du projet de création de plateaux dans l'ancienne boulangerie

Délibération 2026-40

Suite au rendez-vous du mardi 9 juin entre Madame le maire et Monsieur ESCOT de la société REALIS'IMMO, en présence de la commission bâtiment, un rapport d'analyse relatif à la transformation de l'ancienne boulangerie en plateaux nus, prêts à la vente nous a été adressé.

Madame le maire présente le rapport au Conseil Municipal dont voici les points forts :

- Proposition de division en 3 lots indépendants
 - Lot 1 – 150m² avec remise de 27 m² environ
 - Lot 2 – 128 m² avec jardin de 100 m² environ
 - Lot 3 – 176 m² avec jardin de 100 m² environ
- Bilan financier prévisionnel

Bilan financier prévisionnel (HT)

Poste	Montant HT
Recettes — vente des 3 lots (3 × 60 000 €)	180 000 €
Travaux légers (Lots 1 & 2)	- 4 000 €
Viabilisation 2 lots (assainissement collectif)	- 20 000 €
Division des jardins (grillage rigide + 2 portillons)	- 2 000 €
Géomètre (EDD / copropriété + division des jardins)	- 4 000 €
Permis de construire	- 3 000 €
Honoraires AMO Hestia (remise expérimentale -30 %)	- 7 000 €
Commercialisation (3 lots)	- 12 500 €
GAIN NET POUR LA COMMUNE	127 500 €

RECETTES

180 000 €

DÉPENSES

52 500 €

GAIN COMMUNE

127 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE le projet de transformation de l'ancienne boulangerie en plateaux nus proposés à la vente

Votants :	14	Pour :	14	Contre :	0	Absentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

11/ Retour des commissions communales

- **Commission bâtiment** : plusieurs projets sont à l'étude, notamment
 - Eglise : faire réaliser de nouveaux travaux d'étanchéité
 - Ecole : pose de volets ou de stores sur les fenêtres qui ne sont pas équipées
 - Changement des fenêtres dans les logements du fond du bourg
 - Boiseries à repeindre complexe bibliothèque, cantine et salle d'activités
 - Salle des fêtes : un rendez-vous sera pris avec l'architecte Nathalie CINQUIN pour débiter une étude du projet de rénovation
 - **Commission voirie** :
 - *Des demandes de subventions ont été faites au Département pour la réfection des allées du cimetière et la réfection de voirie*
 - *Des demandes ont été aussi effectuées dans le cadre des amendes de police pour faciliter l'accès à la Gaec de la prairie et pour solidifier les voutes du pont impasse de la rivière*
 - **Commission fleurissement** :
 - *Les plantations ont eu lieu cependant la sécheresse se fait déjà ressentir ou certains plans n'ont pas repris.*
 - **Commission finances** :
 - Le comptable public nous a transmis les principaux indicateurs financiers et de qualité comptable 2024 qui montrent que la situation financière de notre commune est saine.
 - **Commission bois** :
 - Deux ventes aux enchères ont eu lieu. Une première de vente de 429m³ au tarif de 31802€ HT et une autre de 70m³ au tarif de 2660€ HT.
 - **Commission vie associative**
 - *Une réunion a eu lieu en juin avec les présidents d'association. Plusieurs sujets ont été exposés dont celui de la communication des manifestations. Toutes les demandes de diffusion d'information doivent être envoyées à la mairie. Selon le souhait des associations, madame le Maire et les membres de la commission vie associative, il est proposé d'organiser cette réunion tous les ans. Les associations sont nombreuses et globalement contentes. Des attentes sur la salle des fêtes qu'ils ont pu faire remonter.*
- Commission communication :**
- *La distribution de la plume des Chouettes est en cours par la poste ; le site internet sera rafraîchi dans un premier temps puis remis à jour dans un second temps.*
- **Commission affaires sociales** :
 - Suite au conseil d'école, le règlement du périscolaire a été remis à jour. Le tarif des prestations cantine et garderie restent inchangé. L'effectif de l'école est de 35 élèves. Le rectorat a informé d'une modification de collège de secteur, ce ne sera plus celui de Lamure-sur-Azergues mais celui d'Amplepuis.
 - **CMJ** : *Le conseil municipal des jeunes sera mis en place après la rentrée scolaire*

12/ informations et questions diverses

~ Information nomination des commissaires titulaires et suppléants de la CCID

Les Commissaires Titulaires sont :

- LOMBARDI Marc
- GEORGEL Sylvain
- MOUCAUD Catherine
- GATHIER François
- CORGIER Stéphane
- MAGALHAES PEREIRA Ségolène

Les Commissaires Suppléants sont :

- CORGIER Romain
- LACROIX Léon
- LAPIPE Thierry
- CORGIER Pierre
- RONZON Emmanuel
- SALEMBIER René

~ Référent Géoparc du Beaujolais : Isabelle TICHIT-WUCHER

~ Référent mission locale : Sylvie VIGNON

~ Référent(s) communication COR : Frédéric SAVANT-ROS

~ Référent rivière SMBVA : Romain CORGIER

~ Référent Plan Communal de Sauvegarde SMBVA : Sylvain GEORGEL

Référent du Sytraival : Catherine Moucaud

Composé de 9 communautés de communes réparties sur trois départements (l'Ain, le Rhône et la Saône-et-Loire). Son objectif est la valorisation des déchets et la diminution des déchets ménagers. Réduction de 520 kg/an/personne

- Les gérants de l'Auberge des Sapins souhaite arrêter leur activité début décembre ; une offre de candidature est en cours de rédaction, elle sera diffusée à partir de mi-juillet.

~ Congés d'été : le secrétariat sera fermé du 17 au 22 août, la secrétaire est quant à elle en congés du 3 au 23 août. La nouvelle secrétaire Sabrina SCHMIDT arrive le lundi 24 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.

Prochain conseil municipal : le 15 septembre 2026 à 20h30

Le secrétaire de séance,
Romain CORGIER



Le Maire,
Christine GALILEI

